

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 14 mai 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents:      Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2019-0088**      **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2019-0089**      **Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

### **Liste des virements budgétaires pour le mois de mars 2019**

---

### **Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2**

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

### **Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1935, avenue Méthot, lot 1 217 130, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1935, avenue Méthot, lot 1 217 130, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

### **CA5-2019-0091 Demande de dérogation mineure, propriété sise au 1935, avenue Méthot, lot 1 217 130 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - A3GT2019-115**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-04-04 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, en date du 18 avril 2019, d'accorder la dérogation mineure demandée afin de rendre réputées conformes, pour l'immeuble situé au 1935, avenue Méthot, lot 1 217 130 du cadastre du

Québec, la profondeur de la cour latérale nord-ouest à 0,4 mètre alors que la marge latérale est fixée à 1,5 mètre ainsi que la profondeur combinée des cours latérales à 3 mètres alors que la profondeur minimale combinée pour ces cours est fixée à 5 mètres, le tout, tel que prescrit dans la zone 55148Ha.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 212, rue de l'Oasis, lot 1 709 481, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 212, rue de l'Oasis, lot 1 709 481, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne s'interroge sur la distance de la remise par rapport au terrain du voisin. On lui répond qu'elle sera implantée à un mètre de la ligne de lot.

**CA5-2019-0092 Demande de dérogation mineure, propriété sise au 212, rue de l'Oasis, lot 1 709 481 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2019-001**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-04-05 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, en date du 18 avril 2019, d'accorder la dérogation mineure demandée afin d'autoriser, pour la propriété sise au 212, rue de l'Oasis, lot 1 709 481 du cadastre du Québec, l'implantation d'une remise détachée en cour avant alors que l'article 566 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit qu'une telle remise doit être attachée à un bâtiment principal, conditionnellement à ce que cette remise détachée n'empiète pas dans la marge avant de 6 mètres prescrite à la grille de spécifications concernée.

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

**Propositions**

---

**CA5-2019-0093** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa*, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **GT2019-004****

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier puisqu'il habite dans une zone contiguë du projet et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa*, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0094** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa*, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **GT2019-005****

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa*, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0095** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **GT2019-007****

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

**CA5-2019-0096** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 237 (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation à la grille de spécifications, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **GT2019-006****

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 237 (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation à la grille de spécifications, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0097** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA à l'égard de l'insertion ou de la densification - 1 et 3, rue Matte, lot 1 475 719 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - **GT2019-018****

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-04-07 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport en date du 18 avril 2019, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la demande de permis relative à la construction d'une habitation isolée de deux logements, laquelle serait située au 1 et 3, rue Matte, lot 1 475 719 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard, et de proposer, comme modification, d'implanter le bâtiment de façon à ce que la façade principale soit située face à l'avenue des Cascades plutôt que face à la rue Matte, compte tenu :

- qu'un érable argenté d'un diamètre de 0,85 mètre mesuré à 1,3 mètre du sol est présent en cour avant, face à la rue Matte;
- qu'il s'agit d'un arbre mature, en bonne santé et d'une grande valeur paysagère;
- qu'il est possible de conserver cet arbre en orientant la résidence projetée face à l'avenue des Cascades plutôt que face à la rue Matte, de façon à éviter l'aménagement d'une case de stationnement qui nécessiterait l'abattage de l'arbre, et à éloigner considérablement le mur de fondations de son système racinaire;
- que cette option permettrait d'obtenir une cour arrière plus profonde pour les deux logements projetés.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2019-0098** **Versement d'une subvention de 3 500 \$ au *Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport* pour la réalisation de la randonnée cycliste familiale La Cinq 2019 - [LS2019-119](#) (CT-2422513)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 3 500 \$ au *Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport* pour la réalisation de la randonnée cycliste familiale La Cinq qui aura lieu le dimanche 9 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Circulation et stationnement**

---

**CA5-2019-0099** **Ordonnance numéro O-187 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Tanguay - Arrondissement de Beauport - [TM2019-088](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-187 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Tanguay, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0100** **Ordonnance numéro O-186 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Bessette - Arrondissement de Beauport - [TM2019-084](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-186 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Bessette, relative au Règlement R.C.A. 5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0101** **Abrogation de la résolution CA5-2017-0120 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation et le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Saint-David - Arrondissement de Beauport - [TM2019-079](#) (Abroge CA5-2017-0120)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA5-2017-0120, adoptée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport lors de la séance tenue le 13 juin 2017, concernant la circulation et le stationnement sur l'avenue Saint-David.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Autre**

---

## **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

## **Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2019-0102** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51015Rb et 51020Fb*, R.C.A.5V.Q. 226 (Règlement de concordance au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), secteur situé au nord de la rue du Villonet, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2019-017](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51015Rb et 51020Fb*, R.C.A.5V.Q. 226 (Règlement de concordance au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), secteur situé au nord de la rue du Villonet, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0103** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51015Rb et 51020Fb*, R.C.A.5V.Q. 226 (Règlement de concordance au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), secteur situé au nord de la rue du Villonet, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2019-017](#)**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51015Rb et 51020Fb situées approximativement à l'est du chemin de Château-Bigot, au sud du chemin du Lac-des-Roches, à l'ouest du boulevard Raymond et au nord de la rue du Villonet. La zone 51023Ha est agrandie à même une partie de la zone 51015Rb afin d'appliquer sur cette partie du territoire les normes prescrites pour la zone 51023Ha. La zone 51105Ha est créée à même une partie de la zone 51020Fb. Dans cette nouvelle zone, les usages autorisés sont ceux du groupe H1 logement, dans un bâtiment isolé d'au plus deux logements ou jumelé d'un logement et ceux du groupe R1 parc. Les autres normes particulières applicables à cette zone sont indiquées à la grille de spécifications jointe au présent règlement en annexe. De plus, la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction pour un bâtiment

principal ou pour l'agrandissement d'un tel bâtiment ou d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai ou de remblai de plus de 100 mètres cubes sur un lot situé dans la zone 51105Ha, est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale. Ce règlement énonce les documents qui doivent être fournis à l'appui d'une demande de permis ou de certificat, les objectifs poursuivis et les critères permettant d'évaluer si les objectifs sont atteints.

### **Adoption des règlements**

---

**CA5-2019-0104** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le commerce sur le domaine public relativement à la vente de nourriture, R.C.A.5V.Q. 207 - [A5DA2019-022](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le commerce sur le domaine public relativement à la vente de nourriture, R.C.A.5V.Q. 207.*

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0105** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-014](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).*

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 56 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement